



Paris, le 29 septembre 2015

### **A propos des poursuites intentées par la LDH contre deux militants de BDS 34**

La LDH a été interpellée à propos de la plainte pour incitation à la haine raciale, qu'elle a été amenée à déposer à l'encontre de deux militants, animateurs de BDS 34 et qui sera jugée le 12 novembre 2015 par le tribunal de grande instance de Montpellier.

Une campagne a été lancée par les deux personnes concernées afin d'obtenir un soutien massif. Cette campagne exige de la LDH qu'elle ne se constitue pas partie civile lors du procès et prétend que c'est toute l'action de BDS qui serait visée.

La LDH a estimé, dans un premier temps, qu'il était préférable de conserver à cette affaire son caractère local dans la mesure où elle ne concerne que le comportement de deux personnes et en aucune manière la campagne BDS.

La violence des propos, la virulence des attaques contre les personnes et la falsification des faits sont devenues d'une telle ampleur qu'il est nécessaire de mettre sur la place publique les faits, afin que chacune et chacun puisse en tirer les conséquences politiques.

#### **Les faits sont les suivants**

Le 5 août 2014, la section de la LDH de Montpellier, elle-même participante aux actions de BDS 34, constate que figure sur la page Facebook des deux militants mis en cause le photomontage joint dans l'annexe N°1, suivi de quelques lignes d'un texte et d'un lien donnant accès à l'intégralité de ce texte.

Ce texte est le suivant :

- « *Les nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille, ce que fait le sionisme le nazisme l'a déjà fait au millimètre près ; c'est la même école* »
- « *Ce que faisait Hitler aux juifs était fait exprès pour que le monde sympathise avec eux et leur donne tous les droits, jusqu'aujourd'hui ils nous sortent cette histoire d'Hitler (Shoa) ils ont tout eu à cause d'Hitler* »
- « *Ce que faisait Hitler aux juifs était voulu et prémédité pour un but bien précis, une tactique propre aux juifs comme le grand mensonge du 11 septembre et bien d'autres... Ils ont sacrifiés quelques juifs pour avoir tout ce qu'ils ont aujourd'hui, Hitler a participé à la colonisation de la Palestine, il faisait partie du plan* »
- « *La relation d'Hitler avec la famille Rotchild cette famille juive et satanique qui possède toutes les terres de la Palestine et qui est l'une des plus puissante famille au monde* ».

Ce texte, comme le photomontage qui recoupe le sens du texte, est, du moins de l'avis de la LDH, intrinsèquement antisémite et négationniste (au sens où il attribue aux juifs une responsabilité conjointe dans le génocide).

Il est acquis que ni le photomontage, ni le texte ne sont de la main des deux personnes mises en cause. Elles soutiennent qu'elles les ont reçus, qu'elles ne sont pas allées les chercher sur le net et qu'elles les auraient « partagés » le 3 août 2014 (déclaration de Saadia BENFAKHA à la police le 19 mars 2015).

Face à la violence du texte et compte tenu du contexte (l'agression israélienne de Gaza), un constat est dressé, à la demande la LDH, par voie d'huissier le 6 août 2014.

## **Demandes multiples de la LDH, silence et déni en retour**

La section de la LDH demande alors à ce que le photomontage, l'annonce du texte ainsi que le lien soient retirés et que les personnes impliquées publient une condamnation de ce texte.

Selon Saadia BENFAKHA (même déclaration), à la suite de l'intervention d'un membre de la Cimade qui avait été contacté par la LDH de Montpellier, le texte est retiré de la page Facebook des intéressés, le 6 août 2014 à 20h15, non sans que, entretemps, plusieurs « like » aient été déposés sur leurs pages.

Les deux personnes mises en cause ne donnent alors aucune explication, ni sur la manière dont ces documents sont arrivés sur leurs pages Facebook, ni sur leur publication sur leurs propres pages ; elles ne s'expriment pas davantage sur la faute que constituait une telle publication. Aucune condamnation de ce texte n'est publiée sur leurs pages Facebook alors que plusieurs personnes se sont manifestées pour l'approuver. Face à un silence qu'elle juge préoccupant, la section de la LDH demande par mail, le 11 août 2014, la convocation d'une réunion de BDS 34 pour le tout début septembre en s'adressant à toutes ses composantes.

Il faut relever que ce mail est envoyé à près de vingt personnes ou organisations, dont BDS 34, BDS France, Hussein Abuzaid, les représentants et membres de la Cimade déjà intervenus, etc.

Cette demande évoque explicitement les faits – la publication du texte – et les protagonistes, à savoir les deux animateurs de BDS 34. Le mail comprend aussi la phrase suivante : « *Je me dois de vous indiquer que la LDH étudie la mise en œuvre de toute voie de droit.* »

Le 13 août 2014, BDS 34 répond aux destinataires du mail de la section de Montpellier. Cette réponse évoque en quatre points des « attaques » contre BDS 34 et les interdictions de manifestations édictées par le ministre de l'Intérieur de l'époque (interdictions que la LDH nationale avait d'ailleurs immédiatement condamnées). Elle poursuit en évoquant le mail précité de la LDH et y répond ce qui suit :

*« Pour les fréquenter depuis plus de 13 ans Hussein et 3 ans Saadia, nous savons par expérience que ni l'un ni l'autre sont antisémites et nous tenons à leur réaffirmer solennellement ici notre entière confiance et notre totale solidarité »*

Le mail se termine en assimilant la démarche de la LDH aux autres « attaques » que subirait BDS 34.

Il importe de relever que ce mail ne comporte pas de condamnation du texte litigieux, du photomontage et ne comporte aucune excuse quant à sa publication.

Le même jour, une militante de l'UJFP de BDS 34 affirme son soutien aux deux personnes mises en cause, cautionne un autre texte et commentaire publié sur la page de Saadia BENFAKHA qui prête aussi à discussion, critique de manière virulente la démarche de la LDH mais se déclare d'accord pour une réunion entre toutes les organisations.

Toujours le même jour, la LDH de Montpellier recevait un mail de « soufyan55 », qui n'était pas sur la liste des destinataires d'origine, rédigé de la manière suivante :

*« Ce que l'on peut répondre à la LDH. C'est que durant la seconde guerre mondiale, pendant que des millions de juifs étaient déportés, les sionistes étaient officiellement alliés des nazis dans le but qu'Hitler leur procurerait un pays ; les sources sont connues. »*

Ce mail ne fera l'objet d'aucune réaction de la part des membres de BDS 34 qui en étaient destinataires.

Le 14 août 2014, la personne qui avait demandé à Saadia BENFAKHA de retirer le texte de la page Facebook répond aussi aux destinataires du mail de la LDH. Tout en critiquant la position de la LDH, elle écrit :

*« Le dialogue, la discussion paisible autour d'une table (j'entends sans procureur d'aucune sorte) vaut mieux que s'engager dans n'importe quoi. Cela me semble encore possible. »*

Le 2 septembre 2014, soit plus de quinze jours après la réception de ces trois mails, la présidente de la section de Montpellier envoie un nouveau mail dans lequel elle observe qu'aucune condamnation du texte n'a été rendue publique.

Elle demande si une réunion est envisagée rapidement. Elle répète une fois encore que la LDH sera très certainement en situation d'engager des poursuites en cas de silence et elle déplore qu'aucun travail de fond ne soit envisagé.

La LDH de Montpellier ne recevra aucune réponse à ce mail.

**Aucune réunion ne sera organisée, aucune condamnation du texte ne sera prononcée, aucune excuse ne sera formulée.**

En conséquence, deux mois après les faits, le 4 octobre 2014, la direction nationale de la LDH, qui en a seule le pouvoir statutaire, dépose plainte en raison de la publication sur la page Facebook des personnes en cause du photomontage lié au texte.

Au mois de mars 2015, alors que les deux intéressés sont convoqués par les services de police pour interrogatoire, BDS 34 appelle à une conférence de presse par un communiqué publié le 16 mars 2015.

Ce communiqué, s'il réaffirme la solidarité de BDS 34 avec ses deux animateurs, ne mentionne pas le contenu du texte incriminé et ne comporte aucune condamnation ni excuses.

Dans une déclaration publiée le jour de leur audition par la police, le 19 mars 2015, on peut enfin relever la première condamnation explicite du texte des intéressés et la reconnaissance du partage du photomontage. Cette déclaration mentionne aussi ce qui suit :

*« Nous avons effectivement partagé la photo ci-dessous qui est discutable mais qui n'a rien d'antisémite... Cette photo n'était accompagnée d'aucun commentaire visible et nous l'avons l'un et l'autre partagée sans cliquer sur la photo ; ce manque de vigilance est la seule « faute » que nous avons commise bien involontairement. »*

### **Trois réalités incontournables**

A ce stade, on peut constater plusieurs réalités factuelles: la première, c'est qu'il faut attendre le 19 mars 2015 pour lire une condamnation publique du texte.

La deuxième, c'est que contrairement à ce qu'affirment les intéressés, le photomontage était bel et bien accompagné d'un commentaire. Comme on peut le voir sur l'annexe N°1, le photomontage était accompagné sur la même page par le début du texte et le lien lui donnant accès.

Finalement, le 6 avril 2015, les intéressés finiront par admettre que le photomontage comporte bien le début du texte et le lien.

La troisième réalité factuelle, c'est que les personnes mises en cause prétendent qu'elles n'ont pas lu le texte poursuivi, thèse qu'elles soutiennent encore aujourd'hui.

Au long de ce processus, trois tentatives de conciliation auront lieu. La première sous la forme d'une réunion à Montpellier entre la LDH et les intéressés outre trois personnes venues à leur soutien. Cette réunion ne débouchera sur rien.

La seconde a été menée par le président de l'AFPS qui propose à cette occasion aux intéressés de signer un texte (annexe N°2). Il s'est attiré les foudres de leur avocat pour toute réponse (annexe N°3).

La troisième a été menée par Solidaires sous forme d'une lettre publique (annexe N°4) à laquelle seule la LDH a répondu (annexe N°5).

Tous ces faits et éléments sont avérés et vérifiables.

## LES COMMENTAIRES DE LA LDH

A l'inverse d'autres organisations intervenues dans cette affaire, la LDH n'a pas vocation à délivrer des brevets d'antisémitisme ou non. Dans le cas d'espèce, elle se borne d'abord à constater les faits, à savoir :

- la publication d'un texte outrageusement antisémite ;
- le refus de la condamner et de s'en excuser jusqu'à la convocation par les services de police, près de sept mois après ;
- le refus de tenir, en temps utile, une réunion d'explication entre les organisations composant BDS 34.

Rien ne peut justifier cette attitude, et certainement pas l'invocation des droits du peuple palestinien que la LDH défend, avec d'autres, depuis plus de trente ans.

La LDH engage chaque année plusieurs procédures à raison de manifestations de racisme sous toutes ses formes. Qu'il s'agisse d'antisémitisme, de négrophobie, d'attaques contre les Gens du voyage ou d'islamophobie, etc. Il n'est donc pas question qu'elle exerce une forme de discrimination dans le choix de ses poursuites.

On ne voit d'ailleurs pas sur quels critères une telle discrimination pourrait s'opérer.

Certes, il ne nous a pas échappé que plusieurs personnes affirment qu'elles « savent » que Saadia BENFAKHA et Hussein ABUZAID ne sont pas antisémites.

Le plus étonnant, dans cette démarche, est de constater que plusieurs de ces « sachant » se revendiquent de leur filiation avec des victimes du nazisme pour asseoir leur « expertise ». Comme si une histoire familiale conférait une légitimité particulière pour distinguer qui est antisémite de qui ne l'est pas.

Cette attitude n'est pas seulement imbécile, elle est indécente et permet de ne pas poser des questions qui, pourtant, méritent de l'être.

Le déroulement des faits tels qu'ils sont relatés ci-dessus démontre que le débat de fond sur le texte a été éludé jusqu'à ce qu'il devienne inévitable ; cela autorise à s'interroger sur la façon dont ce photomontage et ses suites sont arrivés sur les pages Facebook de Saadia BENFAKHA et de Hussein ABUZAID.

Même si nous retenons leur affirmation selon laquelle ils ne sont pas allés chercher ce photomontage et ce texte sur l'Internet, il n'en reste pas moins qu'ils en ont été destinataires. Or le simple fait qu'ils en aient été destinataires interroge dans la mesure où ils ne semblent avoir été ni choqués, ni même surpris.

Comme fait question le fait que l'on trouve sur la page Facebook de Saadia BENFAKHA une photo de cadavres de soldats israéliens assortie du commentaire suivant (annexe N°6) :

**« Viande haram à ne pas laisser à la portée des enfants ».**

Outre que l'on pourrait attendre d'une militante politique responsable le minimum de respect dû à des morts quels qu'ils soient, le recours à la notion religieuse de « haram » renvoie à une opposition non plus entre les « sionistes » (pour reprendre la terminologie utilisée par le commentaire accompagnant cette photo) et les résistants palestiniens, mais entre juifs et musulmans. Et cela mérite la même critique que les déclarations de Mme ALLIOT-MARIE lorsqu'elle imputait volontairement et de façon mensongère à BDS le fait de boycotter des produits « casher ».

Enfin, il existe plusieurs photos de Saadia BENFAKHA prises lors d'un voyage en Palestine en 2012. Ces photos sont disponibles sur le net (l'une d'entre elles figure en annexe N°7).

Ce voyage a été organisé par la CAPJPO dont on sait les liens avec la mouvance DIEUDONNE (notamment au travers des listes euro-palestine constituées pour les élections européennes de 2004), même si ensuite la CAPJPO s'est distanciée de l'humoriste. On sait qu'aucun des mouvements de soutien aux droits du peuple palestinien n'accepte de travailler avec la CAPJPO.

Le choix de partir en Palestine avec cette organisation plutôt qu'avec d'autres n'était donc, en lui-même, pas neutre.

Ce que révèle, en outre, cette photo, c'est la présence de Saadia BENFAKHA au sein d'un groupe de personnes qui, à l'ombre du drapeau palestinien, font toutes des « quenelles ».

Cette revendication ostensible d'un signe largement connoté par l'antisémitisme de son promoteur renvoie à une perception ethnique d'une lutte qui opposerait « les juifs » et non « les sionistes » aux « arabes » et non aux résistants palestiniens.

Dans ce contexte de refus initial de condamner le texte en cause, du refus de discuter ce que signifie sa publication sur un site qui soutient la lutte du peuple palestinien, de partage d'images de violence avec un intitulé religieux et d'appropriation d'un signe public antisémite, faut-il réellement admettre que Saadia BENFAKHA et Hussein ABUZAID n'auraient pas lu le texte en cause comme ils le soutiennent ? Faut-il penser qu'ils n'ont pas eu conscience de la gravité de son contenu ou encore qu'ils en approuvent les termes ?

Quelle que soit la réponse apportée à ces questions, il reste et il demeure, a minima, qu'ils ont partagé ce document, qu'ils ont refusé d'en discuter et qu'ils ont refusé de le condamner avant d'y être contraint en raison de l'action de la LDH.

En agissant ainsi, ils ont endossé, comme celles et ceux qui les accompagnent depuis le début de cette affaire, une lourde responsabilité politique, au moins à double titres.

- La responsabilité de nourrir et renforcer l'antisémitisme et les tensions haineuses qui l'accompagnent.
- La responsabilité d'exposer le soutien légitime au peuple palestinien à être assimilé à de l'antisémitisme.

L'irruption dans la procédure pénale des organisations qui soutiennent habituellement la politique des autorités israéliennes en est l'une des conséquences.

Il est donc parfaitement fallacieux de tenter de faire supporter à la LDH la responsabilité de cette situation.

Sauf à perdre toute crédibilité quand elle poursuit les manifestations d'islamphobie, de négrophobie et d'autres formes de racisme, la LDH a été contrainte d'engager ces poursuites en raison du refus de Saadia BENFAKHA et de Hussein ABUZAID de condamner ce texte pendant près de sept mois et de discuter de ce qu'il révélait.

C'est pourquoi, accuser la LDH d'être responsable de l'intervention des organisations qui soutiennent la politique des autorités israéliennes relève du jeu détestable du « pompier pyromane ».

En revanche, Saadia BENFAKHA et Hussein ABUZAID sont, de manière certaine, responsables de ne pas avoir fait preuve de la pédagogie nécessaire auprès de celles et ceux qui ont laissé des « like » sur la page contenant photomontage et texte. En se bornant à l'enlever, sans autres commentaires, sans expliquer en quoi le tout était inacceptable et sans condamnation publique, Saadia BENFAKHA et Hussein ABUZAID ont accrédité l'idée qu'il s'agissait là d'un débat possible voire d'une vérité acceptable. Et si l'on avait besoin d'une preuve que ce débat est, malheureusement, devenu possible, il suffit de se reporter au mail du 13 août 2015 de « soufyan55 » (précité) qui tient pour acquis la complicité entre nazis et sionistes...et que les membres de BDS 34, qui en étaient destinataires, n'ont jamais condamné.

Dans cette situation, que penser de la tentative d'enrôler tout le mouvement BDS et au-delà dans le soutien à Saadia BENFAKHA et à Hussein ABUZAID ? Elle implique que ce serait BDS dans son ensemble qui serait visé par ces poursuites. C'est, d'une part, faire un mauvais procès à la LDH qui ne cesse de soutenir les militants BDS poursuivis pour discrimination et, d'autre part, faire supporter à la campagne BDS une responsabilité qui n'incombe qu'aux deux personnes mises en cause, non pour discrimination, mais pour provocation à la haine à raison de l'origine ou de la religion.

Enfin, un double reproche nous est encore adressé. Certains soutiennent qu'il y aurait un lien entre l'origine de Saadia BENFAKHA et d'Hussein ABUZAID et la décision de la LDH d'engager des poursuites. D'autres, en revanche, nous reprochent d'avoir engagé des poursuites à l'encontre de personnes issues de l'immigration sans tenir compte de leur situation. Ce sont là les deux faces d'une même pièce de monnaie forgée d'ignominie et de mépris.

Mépris à l'égard de Saadia BENFAKHA et Hussein ABUZAIID, quand on tente d'en faire des victimes en raison de leur origine, comme si celle-ci attestait de leur irresponsabilité. Ignominie, quand la LDH est accusée de les poursuivre à raison de leur origine et non à raison de leurs actes.

La LDH poursuivra donc son action en justice et maintiendra sa constitution de partie civile, tant que les intéressés maintiendront leur attitude.

Par-delà le cas de ces deux personnes, cette affaire pose d'autres questions, celles-ci de principe : Peut-on, au nom d'une cause, aussi juste soit-elle, prendre le risque d'attiser le racisme ? Doit-on passer sous silence un acte condamnable sous prétexte qu'il surgit au sein de notre propre champ d'engagement ?

Depuis 1898, y compris avec ses propres erreurs, la LDH a appris à répondre non à ces deux questions.

**Ligue des droits de l'Homme**



## Annexe 1

### Saadia Falastinya est le pseudonyme utilisé par Saadia Benfakha.

PV CONSTAT - SCP LAFONT ROUVIERE ALFIER LABADIE Huissiers de Justice Associés

En date du **03 Août 2014**, je constate le message suivant :



 **Saadia Falastinya** a partagé la photo de Farah AZ  
3 août

Les Nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille , ce que fait le sionisme l'a déjà fait le Nazisme au millimètre prêt ; c'est la même école  
La photo de droite est celle de la propagande Nazi , celle de gauche est celle des ... [Afficher la suite](#)



Partager

5 personnes aiment ça.

 **Rachid Naceri** copie conforme  
3 août, 23:28

 **Nadia Aousab** Noooooon c pas sérieux ??????  
Moi ça me conforte à croire que ct vraiment un coup monté, comment peux t on utiliser la même propagande que notre pire ennemi ?????  
4 août, 00:10

 **Rachid Naceri** un genocide est un genocide  
4 août, 00:11 1

Je clique sur [Afficher la suite](#) pour constater l'intégralité du message :



Saadia Falastinya a partagé la photo de Farah AZ.

3 août

Les Nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille , ce que fait le sionisme l'a déjà fait le Nazisme au millimètre prêt ; c'est la même école La photo de droite est celle de la propagande Nazi , celle de gauche est celle des sioniste en Palestine , les deux affiches c'est pour faire la collecte de fond pour l'armée

Ils racontent qu'Hitler avait exterminé 6 millions de juifs ; c'est pour cette raison qu'ils ont demander de trouver un pays pour les pauvres juifs brûlés aux fours et exterminés dans les chambres a gaz par le méchant Hitler ; l'œil était sur la Palestine

Dites vous une chose le sionisme est plus ancien que le Nazisme Etes vous toujours convaincu qu'Hitler haïssait vraiment les juifs ? sans sa persécution et sa méchanceté qui était fracassante et très exagérée envers les juifs jamais la Palestine n'aurait été choisi pour que les juifs y soient rassembler après leurs longue errance, ce que faisait Hitler aux juifs était fait exprès pour que le monde sympathise avec eux et leur donne tous les droits , jusqu'aujourd'hui ils nous sortent cette histoire d'Hitler ( Shoa) ils ont tout eu a cause d'Hitler

Ce que faisait Hitler aux juifs était voulu et prémédité pour un but bien précis , une tactique propre aux juifs comme le grand mensonge du 11 septembre et bien d'autres.....

Ils ont sacrifiés quelques juifs pour avoir tout ce qu'ils ont aujourd'hui , Hitler a participé a la colonisation de la Palestine , il faisait parti du plan

Faites une petite recherche ; la relation d'Hitler avec la famille Rotchild cette famille juive et satanique qui possède toute les terres de la Palestine et qui est l'une des plus puissante famille au monde

\*\*\*\*\*

النازية و الصهيونية وجهتين لحملة واحدة كل ما تفعله الصهيونية فعلته النازية بالحرف الواحد , المدرسة واحدة , هاتين الصورتين لحت المواطنين على التبرع للجيش , الصورة على اليمين للجيش النازي و التي على اليسار للجيش الصهيوني

قالوا ان 6 ملايين يهودي قتلوا في محرقة هتلر و بسببها اخترعت حجة واجب إيجاد وطن لليهود و كانت فلسطين نصب الأعين

لا تنسوا فالصهيونية هي أقدم من النازية

من يصدق أن هتلر كان فعلا يكره اليهود؟ و أحرقتهم و أضطهدهم المساكين المتردين لذا كان لا بد أن يلتم لهم في وطن واحد عليه الحين و كان هذا الوطن " فلسطين "

لولا إضطهاد هتلر لليهود بتلك الطريقة المبالغ فيها لما تعاطف العالم مع اليهود و أصبح هؤلاء يخرجون ورقة هتلر ( المحرقة ) كلما أرادوا نيل شيء إلى يومنا ينالون إمتيازات ضخمة بسبب ما قدمه لهم هتلر ضحوا بكم يهودي لنيل ما هم فيه اليوم

هتلر ساهم في إغتصاب فلسطين كان من ضمن المخطط الذي سطر منذ زمن بعيد

هتلر أكبر كذبة كما كانت كذبة 11 سبتمبر.... و ...

أعملوا بحث بسيط على العلاقة التي كانت تربط هتلر بعائلة روتشيلد هذه العائلة اليهودية ( وم من عبدة الشيطان ) و التي تملك معظم أراضي فلسطين و هي من أكبر العائلات في العالم



Au 03 Août 2014, je constate le message suivant :

 **Husein Abuzaid** a partagé la photo de Farah AZ  
3 août

Les Nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille , ce que fait le sionisme l'a déjà fait le Nazisme au millimètre prêt : c'est la même école  
La photo de droite est celle de la propagande Nazi , celle de gauche est celle des ... [Afficher la suite](#)



Partager

6 personnes aiment ça.

Je clique sur [Afficher la suite](#) afin de lire le message dans son intégralité :



**Husein Abuzaid** a partagé la photo de Farah AZ

3 août

Les Nazis et les sionistes sont deux revers de la même médaille , ce que fait le sionisme l'a déjà fait le Nazisme au millimètre prêt ; c'est la même école La photo de droite est celle de la propagande Nazi , celle de gauche est celle des sioniste en Palestine , les deux affiches c'est pour faire la collecte de fond pour l'armée

Ils racontent qu'Hitler avait exterminé 6 millions de juifs ; c'est pour cette raison qu'ils ont demander de trouver un pays pour les pauvres juifs brûlés aux fours et exterminés dans les chambres a gaz par le méchant Hitler ; l'œil était sur la Palestine

Dites vous une chose le sionisme est plus ancien que le Nazisme Etes vous toujours convaincu qu'Hitler haïssait vraiment les juifs ? sans sa persécution et sa méchanceté qui était fracassante et très exagérée envers les juifs jamais la Palestine n'aurait été choisi pour que les juifs y soient rassembler après leurs longue errance, ce que faisait Hitler aux juifs était fait exprès pour que le monde sympathise avec eux et leur donne tous les droits , jusqu'aujourd'hui ils nous sortent cette histoire d'Hitler ( Shoa) ils ont tout eu a cause d'Hitler

Ce que faisait Hitler aux juifs était voulu et prémédité pour un but bien précis , une tactique propre aux juifs comme le grand mensonge du 11 septembre et bien d'autres.....

Ils ont sacrifiés quelques juifs pour avoir tout ce qu'ils ont aujourd'hui , Hitler a participé a la colonisation de la Palestine , il faisait parti du plan

Texte proposé à la signature des intéressés par le président de l'AFPS (Annexe 2)

A la Ligue des droits de l'Homme,

La LDH a déposé plainte contre nous en raison d'un photo-montage publié sur nos pages FaceBook. Ce photo-montage était accompagné d'un début de texte et d'un lien donnant accès au texte en sa totalité.

Comme vous le savez, nous ne sommes pas les auteurs du texte ou du photo-montage et nous n'avons pas prêté attention au contenu du texte.

Nous n'aurions pas dû publier ce photo-montage qui n'a pas sa place dans les campagnes que nous menons, comme vous, en faveur des droits du peuple palestinien.

Le texte joint à ce photo-montage est intrinsèquement antisémite et négationniste et il n'aurait pas dû, non plus, être publié.

Nous avons retiré ce photo-montage, le début du texte et le lien donnant accès au texte mais il aurait été préférable que nous publions sur nos pages FaceBook notre condamnation de ce photo-montage et de ce texte, et répondre aux « like » qui se sont manifestés.

Enfin, une réunion d'explications, au moment où la présidente de votre section de Montpellier l'a demandée, aurait été effectivement préférable, ce qui aurait sans doute évité votre plainte.

Nous tenons à réaffirmer que notre critique de la politique du gouvernement israélien à l'égard du peuple palestinien, critique que vous partagez largement, ne saurait être confondue avec une quelconque manifestation d'antisémitisme, sentiment qui nous est totalement étranger comme nous est étrangère toute forme de racisme.

Nous espérons que notre démarche permettra de dissiper ce malentendu

Nous vous prions de croire...

### Annexe 3

De : **Gilles DEVERS**

Date : 8 juillet 2015 10:26

Objet : Procès pénal à Montpellier

À : [tahani.taoufiq](mailto:tahani.taoufiq)

Cher Monsieur TAHANI

Il m'a été donné connaissance du mail que vous avez adressé ce 6 juillet à mes clients, Madame Saadia BENFAKHA et Monsieur Husein ABU-ZAID.

Il ne vous a pas échappé que mes clients faisaient l'objet de poursuites pénales devant le tribunal correctionnel de Montpellier, ce pour des infractions infamantes qu'ils contestent. Et dans la mesure où vous entendez vous immiscer dans cette procédure, je ne doute pas un instant que vous avez connaissance de leur choix d'être défendus par un avocat, que je suis.

Aussi, je vous prie de bien vouloir noter que toute démarche concernant les droits de mes clients dans cette affaire doit m'être adressée directement, ce conformément aux règles élémentaires de tout procès.

J'apprécie très mal votre démarche, qui constitue une pression sur des personnes poursuivies pénalement, en les encourageant à des démarches qui auraient un impact majeur sur leur défense – impact que manifestement vous n'avez pas analysé – et je pense que ce courrier est assez clair pour que nous en restions là.

Conformément aux règles de mon ordre, je vous indique que vous pouvez me répondre soit directement, soit par l'intermédiaire de votre avocat.

Meilleures salutations

Gilles DEVERS

Courrier adressé à la Campagne BDS France  
Et à la Ligue des droits de l'homme

le 21 juillet 2015

Cher-es ami-es et camarades

L'Union syndicale Solidaires est impliquée fortement et depuis longtemps dans le soutien au peuple palestinien. Comme organisation syndicale, elle travaille à convaincre les salarié-es du bien fondé de ce combat et à exprimer le soutien le plus largement et le plus unitairement possible dans les initiatives, les manifestations, les campagnes. Elle est ainsi présente dans des cadres de travail divers où elle côtoie des militant-es, des organisations différentes et constate tous les jours les différences de sensibilité, de culture, de tradition politique.

Ayant pris connaissance des problèmes posés suite à la mise en ligne momentanée d'un matériel antisémite sur un facebook rattaché à BDS 34, elle souhaite s'exprimer sur ce point et s'adresser à BDS. Qu'elles qu'en soient les raisons, la mise en ligne du lien avec le texte mais aussi la photo incriminée sont incompatibles avec le combat de ceux et celles qui luttent pour la solidarité avec la Palestine et desservent notre cause commune.

Comme organisation syndicale, nous constatons que lutter contre l'antisémitisme est une tâche permanente, que les thèses du Front national ou d'autres courants d'extrême droite font des ravages. De la même manière et dans la plus grande confusion, les personnes d'origine arabe, de culture ou de religion musulmane sont stigmatisées, insultées, victimes elles aussi de propos, textes dans la presse ou sur internet, et menacées aujourd'hui. L'anti-racisme doit être l'objet d'une vigilance quotidienne et c'est particulièrement le cas dans les entreprises.

Il nous semble donc d'une nécessité impérieuse de ne pas passer sous silence ou banaliser des événements de ce type, de condamner la diffusion de tels documents, d'alerter les camarades de nos mouvements et organisations sur ces questions.

Par ailleurs, nous demandons en parallèle à la LDH de renoncer à une plainte qui risque de diviser et affaiblir le mouvement de solidarité avec la Palestine et ternir notre combat commun, alors même que nous marquons des points tous ensemble, comme avec la campagne que nous avons menée contre le partenariat de l'entreprise Orange. Le fait de maintenir une plainte dans ces conditions ne nous semble pas juste et contre-productif. Nous restons convaincu que le caractère unitaire du mouvement de solidarité est une force et pas une faiblesse et que dans un contexte français et international difficile, nous devons tous en prendre la mesure.

Soyez assuré-es de notre volonté de poursuivre ces combats et de nos engagements à vos côtés.

Le secrétariat national de Solidaires

<b>144 Bd de la Villette 75 019 Paris</b>	<b>T☐I☐ phone : 01 58 39 30 20 T☐I☐ copie : 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
---	--	--





# Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Réf. 400/15/FD/VP

Union syndicale Solidaires  
144 boulevard de la Villette  
75019 Paris

Paris, le 23 juillet 2015

Cher-e-s camarade-s du secrétariat national de Solidaires,

Nous avons pris connaissance du message que vous avez diffusé concernant la situation de deux militants de BDS 34.

Comme vous, nous croyons à la nécessité de conserver une unité entre ceux et celles qui luttent en faveur de la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Et comme vous, nous pensons que la lutte contre toutes les formes de racisme est essentielle, à un moment où ressurgissent les vieux démons et où d'autres se font jour. A cela s'ajoute une grande confusion des idées, aggravée par des comportements qui font fi des règles du débat démocratique.

Nous voudrions rappeler que la LDH a observé une grande retenue lorsqu'elle a eu connaissance des faits. Elle s'est abstenue de les porter sur la place publique et a tenté de trouver une issue qui soit essentiellement politique. Elle n'a pas été entendue et n'a obtenu aucune réponse. Pire, jusqu'à leur convocation pour être entendus, soit sept mois après les faits, les intéressés n'ont pas condamné cette publication. Ce n'est que face à ce déni de débat, à ce refus de considérer la gravité de la faute politique commise que la LDH a été contrainte d'agir judiciairement. Quelle serait, en effet, la crédibilité d'une organisation antiraciste qui ne prendrait pas en compte la totalité des manifestations du racisme ?

Pour autant, la LDH a toujours conservé la porte ouverte. C'est pourquoi elle a accepté de participer à une réunion de concertation, qui n'a pu aboutir. Le président de l'AFPS a tenté aussi, de son côté, une démarche amiable, qui s'est heurtée à la même fin de non-recevoir.

Comme vous le savez, le parquet ayant engagé les poursuites, le « retrait » de la plainte de la LDH n'a pas de sens juridique.

Nous restons néanmoins toujours disposés à entendre toute proposition qui permettrait à la LDH d'adopter une autre attitude lors de l'audience du 12 novembre 2015.

Ceci dit, votre interpellation m'amène aussi à apporter quelques précisions et mises au point, même si celles-ci ne concernent en rien l'attitude de votre organisation syndicale qui ne supporte aucune critique.

Nous regrettons vivement le comportement de certaines organisations et de certaines personnes qui n'ont cessé de travestir les faits ou de diffamer la LDH, voire de jeter de l'huile sur le feu. Avec parfois comme seule justification un lien de parenté avec des victimes du nazisme, certains se croient autorisés à décréter qui est antisémite et qui ne l'est pas, à nous prêter les pires intentions, occultes comme il se doit. Notre investissement, en France comme ailleurs, dans le soutien de la lutte du peuple palestinien, est nié, et les attaques personnelles, notamment contre la présidente de la section de Montpellier, section favorable à la campagne BDS, soit dit en passant, ont été multiples.



(37) Saadia Falastinya - Windows Internet Explorer

https://www.facebook.com/?sk=welcom.../saadia.benfakha

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris (37) Saadia Falastinya

Partager

19 personnes aiment ça.

Sarah Mimia Belabed <http://metatv.org/simon-elliot-alias-al-baghdadi-de-pere...>  
4 août, 17:52 · 5

BAZA Résistance Résistance ils n'obtiennent les choses que par la ruses et le mensonge ! c'est eux même qui le disaient !  
Hier, à 07:37 · 2

Saadia Falastinya a partagé la photo de Ali Mamati.  
4 août · 0

LES SOLDATS SIONISTES

صورة جوية مسربة لختم خسائر جيش اليهود , او لحم حرام .  
Une image d'un satellite , qui montre les dégâts que l'armée juive a subie , de la viande haram a ne pas laisser a la porté des enfants



Discussion instantanée (Off)

Démarrer

Ligue des droits de l'Hom... (37) Saadia Falastinya...

15:13 mercredi

(37) Saadia Falastinya - Windows Internet Explorer

https://www.facebook.com/?sk=welcom.../saadia.benfakha

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favoris (37) Saadia Falastinya



Partager

8 personnes aiment ça.

Saadia Falastinya a partagé un lien via Nayyma Nay.  
4 août · 0

**Le boycott d'Israël prend de l'ampleur**  
[www.huffingtonpost.fr](http://www.huffingtonpost.fr)

INTERNATIONAL - Depuis le 8 juillet et le début de l'opération militaire israélienne "Bordure protectrice", les caméras du monde entier sont braquées sur Gaza. Malgré des appels à un cessez-l...

Discussion instantanée (Off)

Démarrer

Ligue des droits de l'Hom... (37) Saadia Falastinya...

15:13 mercredi

« Une image d'un satellite, qui montre les dégâts que l'armée juive a subie, de la viande haram a ne pas laisser a la portée des enfants. »



